

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du MERCREDI 19 FEVRIER 2020 à 18 h 30
(Extrait du registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 19 février 2020 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 10 février 2020, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **28**

Etaient présents : M. TREY D'OUSTEAU Pierre, M. AMELING Christian, Mme BARRAULT Simone, M. VINDIS Marcel, Mme LAPEYRE Jacqueline, M. MEYNARD Jean-Claude Mme JUILLIA Jacqueline, M. ZALATEU Jean-Jacques, Mme VERLHAC Jacqueline, M. BORDES Michel, Mme OGIER Marie, Mme TOBELI Sylvie, Mme LAMY Laurence, M. VIDAL Jean-Christophe, Mme LAMARTINE-GEOFFROY Céline, Mme CHATOT Magali, Mme VILLA Pierrette, M. DEGUIN Gérard, Mme FERRAND Isabelle, M. SIMONITI Jean-Claude, Mme BIFFIGER PEYRANI Isabelle, Mme PAILHORIES Anne, M. RAYSSAC Pascal, M. JEANNE Vincent.

Etaient représentés :

- Monsieur LEMAIRE Jean-Marc pouvoir à Monsieur VINDIS Marcel.
- Monsieur M. BIELLE-BIARREY Laurent pouvoir à Monsieur AMELING Christian.

Absents :

- Monsieur LAUZZANA Michel.
- Monsieur DUBOIS Louis Paul.

Madame TOBELI Sylvie a été désignée secrétaire de séance.

2020.09 - OBJET : ACQUISITION TERRAINS ET MAISON DE MME GINETTE MATHIEU.

VOTE : Pour : 25

Abstention : 1 (Mr SIMONITI).

Mes Chers Collègues,

I. Exposé des motifs :

L'école François Mitterrand a fait l'objet d'une création de classe à la rentrée scolaire 2019/2020. L'effectif croissant a obligé la commune à réorganiser les locaux en concertation avec le corps enseignant et la salle de psychomotricité a été déplacée provisoirement dans des locaux modulaires.

Une réflexion d'ensemble sera engagée prochainement. Elle devra prendre en compte les possibilités d'extension des locaux actuels de l'école maternelle tout en incluant le fonctionnement de l'école primaire G Brassens d'une part et les opportunités foncières à proximité d'autre part.

Nous venons justement d'apprendre la volonté de cession d'un bien jouxtant l'école. En effet, Mme Ginette MATHIEU, propriétaire de deux parcelles (AS 272 et AS 153) sur lesquelles se trouvent notamment un bâti à usage d'habitation, d'une

superficie de 93 m², nous a exprimé sa volonté de céder cette propriété à la commune.

Ces parcelles sont très bien situées puisqu'elles prolongent sur la quasi-totalité le terrain destiné à la cour de récréation ce qui permettrait d'agrandir l'espace extérieur. Par ailleurs, l'ensemble du terrain d'une superficie de plus de 1 000 m², comprend une maison d'habitation dont la transformation pourrait être envisagée afin d'accueillir, entre autres, plusieurs nouvelles classes.

C'est une opportunité intéressante dans un environnement urbain dense et contraint.

Compte tenu de l'état général de la bâtisse, des possibilités offertes par l'espace extérieur, la Commune par lettre en date du 21 janvier dernier a fait une proposition d'achat pour un montant de 178 000 €, frais de notaires en sus.

Par lettre adressée à Mr Le Maire et réceptionnée le 27 janvier 2020, Mme Ginette MATHIEU nous confirme son souhait de vendre ces biens aux conditions proposées.

II. Considérants et références juridiques :

- Considérant que les parcelles AS 272 et AS 153 jouxtent la propriété communale sur laquelle se trouve l'école F. MITTERRAND,
- Considérant que la commune est à la recherche de solutions et de réserves foncières pour améliorer les conditions d'accueil des enfants scolarisés dans cette école maternelle,
- Considérant que toute acquisition d'immeuble fait tout d'abord l'objet d'une décision motivée prise par l'organe délibérant de la Commune.

J'ai l'honneur, Mes Chers Collègues, de vous demander :

AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes et toutes pièces afférentes à la l'achat par la Commune des biens appartenant à Madame Ginette MATHIEU demeurant à BON-ENCONTRE (47240) 45, rue de la République pour un prix de **178 000 € (honoraires en sus)**

- Il s'agit des parcelles suivantes :
 - o **La parcelle AS 272**, située 7 rue Colette à Bon-Encontre, d'une superficie de 1 032 m² est identifiée en UA au zonage constructible du PLUI du 22 juin 2017
 - o **La parcelle AS 153**, située 7 rue Colette à Bon-Encontre, d'une superficie de 113 m² est identifiée en UA au zonage constructible du PLUI du 22 juin 2017
- **DIRE** que l'étude de Maître ALEAUME, Notaire à Agen, sera chargée de la rédaction des différents actes concernant ces deux acquisitions.

Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Par 25 voix Pour, 1 abstention**

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer les actes et toutes pièces afférentes à la l'achat par la Commune des biens appartenant à Madame Ginette MATHIEU demeurant à BON-ENCONTRE (47240) 45, rue de la République pour un prix de 178 000 € (honoraires en sus).

- Il s'agit des parcelles suivantes :
 - o **La parcelle AS 272**, située 7 rue Colette à Bon-Encontre, d'une superficie de 1 032 m² est identifiée en UA au zonage constructible du PLUI du 22 juin 2017
 - o **La parcelle AS 153**, située 7 rue Colette à Bon-Encontre, d'une superficie de 113 m² est identifiée en UA au zonage constructible du PLUI du 22 juin 2017

DIT QUE : l'étude de Maître ALEAUME, Notaire à Agen, sera chargée de la rédaction des différents actes concernant ces deux acquisitions.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 27 février 2020

Pour copie conforme,
Le Maire,
Pierre TREY D'OUSTEAU



Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20200219-20200999-DE
Date de télétransmission : 28/02/2020
Date de réception préfecture : 28/02/2020